



LA COORDINATION
DU QUÉBEC DE LA
MARCHE MONDIALE
DES FEMMES
(CQMMF)

**JUMELAGE ENTRE DES GROUPES
MEMBRES DE LA COORDINATION
DU QUÉBEC DE LA MARCHE
MONDIALE DES FEMMES (CQMMF)
ET DES COORDINATIONS
NATIONALES DE DIFFÉRENTS
PAYS DE LA MARCHE MONDIALE
DES FEMMES**

QUELQUES LIGNES DIRECTRICES

INTRODUCTION

Le Comité de solidarité internationale de la CQMMF vous présente un guide ou quelques lignes directrices pour faciliter votre travail dans le cadre d'un éventuel jumelage avec des groupes de la MMF de d'autres pays, et ce, sur une base égalitaire. Nous espérons que ces éléments vous permettront de partager vos expériences, de faire connaître et d'appuyer les revendications et luttes portées par des militantes de la Marche mondiale des femmes qui ont à cœur d'agir pour transformer et améliorer la vie et le quotidien des femmes, des familles et de la population en général.

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU PLAN DE TRAVAIL DU COMITÉ DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE AU SUJET DU « JUMELAGE »

Deux outils seront développés pour soutenir le travail des groupes membres de la CQMMF en matière de solidarité internationale.

- Le premier outil va permettre de définir ce qu'on entend par « un jumelage possible entre des groupes de la CQMMF et des groupes d'autres régions du monde ».
- Le deuxième outil consistera en une banque d'idées pour illustrer la situation vécue par les femmes dans les autres régions du monde. Il est tout d'abord important de préciser qu'en aucune façon, nous ne voulons proposer ou suggérer d'organiser des voyages solidaires auprès des autres coordinations nationales dans le monde. Cependant, nous pouvons constituer une banque de contacts qui pourra faciliter les liens avec différentes coordinations et groupes. Nous débuterons ce travail en publiant les contacts en provenance des Amériques.

Le Comité de solidarité internationale pourra recevoir les demandes de jumelage afin de faciliter les liens et ce, tout en précisant le type de solidarité à développer (il est à noter que nous voulons poursuivre notre réflexion pour peaufiner la meilleure façon de procéder dans le cas de ces futurs jumelages).

Et pour ce qui concerne le deuxième outil à développer, nous désirons produire un document qui présentera des exemples concrets d'actions solidaires tout en fournissant des arguments pour développer nos liens de solidarité et autres. Ces éléments seront élaborés avec la collaboration du Comité des communications et celui de l'Éducation Populaire Autonome Féministe (EPAF).

APPRENDRE DES EXPÉRIENCES ANTÉRIEURES

Il est important de préciser que nous voulons apprendre des jumelages déjà réalisés en ressortant les points forts et les points faibles tels que les expériences des groupes de l'AQOCI, de la MMF, etc.

Les membres de la CQMMF sont profondément convaincues de l'importance d'établir des liens solidaires avec d'autres pays qui font partie de la MMF. Une relation égalitaire basée sur un échange de nos réalités différentes pour établir un « jumelage » basé sur une analyse commune de la situation vécue par les femmes. Notre référence sera les cinq valeurs de la Charte mondiale des femmes: Paix, Égalité, Liberté, Justice et Solidarité. Le rapprochement des femmes des organisations féministes de différents pays nous permettra d'établir des liens concrets afin que la solidarité internationale de la CQMMF soit présente dans nos régions et dans nos groupes membres.

Le jumelage constituera une source d'informations afin de sensibiliser les groupes de femmes, nos alliées et le public en général aux différents enjeux internationaux particulièrement ceux qui concernent les femmes.

" Il est indispensable, lorsqu'il est question de coopération Nord-Sud, de bien distinguer les notions d'aide internationale, de coopération internationale et de solidarité internationale. La première a trait à l'aide humanitaire ou à l'aide d'urgence; la seconde, au soutien financier, technique et professionnel de pays du Nord dans des pays du Sud, par exemple l'envoi de coopérant-es; la troisième se concrétise dans des projets conjoints Nord-Sud, Sud-Sud ou Sud-Nord entre des organisations sœurs, par exemple les coopératives dans le commerce équitable. Cette distinction n'est pas gratuite : les différentes pratiques de coopération s'appuient sur des logiques spécifiques...Cerner ces différentes logiques permet d'éclairer les choix que l'on peut faire et, en dernière instance, au-delà du souhaitable, identifier le champ des possibles." [1]

[1] Solidarité internationale et mondialisation : quelques enjeux et défis des OCI aujourd'hui Par Louis Favreau et René Lachapelle, Fonds Solidarité Sud de Développement et Paix, p.5

Dans le cas de la CQMMF, nous nous situons dans le champ de la solidarité internationale, c'est-à-dire que nos objectifs doivent permettre d'établir un rapport égalitaire entre organisations sœurs, de mettre en place un partenariat pour faire avancer les droits des femmes, de la justice sociale et d'une solidarité internationale forte et durable. Par exemple, lors du colloque Femmes en résistance face à l'extractivisme, il y a eu des démarches pour permettre à deux femmes liées à la MMF dans leur pays (Brésil et Cote D'Ivoire) de participer au colloque. Des femmes du Nord ont facilité la venue de femmes du Sud pour qu'elles puissent échanger entre elles et avec leurs sœurs du Nord de leurs luttes respectives et de partager les solutions à envisager.

Un autre exemple serait celui des cuisines collectives. Des femmes d'ici (au début de la mise en place des cuisines collectives Hochelaga-Maisonneuve) sont allées au Pérou pour partager et apprendre des Péruviennes. Une relation de partenariat s'est créée entre les deux cuisines collectives. Il pourrait y avoir des liens entre des groupes de femmes d'ici et d'ailleurs qui travaillent sur les mêmes problématiques comme l'extractivisme, la violence, etc. Un jumelage pourrait également s'instaurer entre un groupe de femmes d'ici qui a en son sein des personnes issues de communautés culturelles et qui vont développer des liens directs avec un pays. Mais peu importe le modèle qui émergera, il est primordial que ce partage, cet échange, ce jumelage se fasse sur des bases égalitaires entre les femmes d'ici et d'ailleurs. Trop souvent, nous avons vu le modèle « du blanc qui sauve le Sud ». Il faut décoloniser nos rapports envers nos sœurs du Sud.

QUELQUES RÈGLES À PRENDRE EN COMPTE POUR UN JUMELAGE RÉUSSI

1. Il est essentiel que les objectifs soient clairs pour les deux groupes. Un bon jumelage correspondra à la volonté commune des deux groupes ayant envie de faire quelque chose ensemble. Le tout se traduira par une amélioration dans l'action, la visibilité, le financement, etc. de chacun des groupes partenaires.

2. Faire quelque chose ensemble veut dire que l'on partage un minimum au niveau des orientations (travailler sur l'égalité, sur la violence dont sont victimes les femmes dans une perspective féministe par exemple). Donc, au départ, on reconnaît qu'il y a un lien entre les orientations et actions des deux groupes. Par exemple, il est possible de viser un moment commun ou à tout le moins un contact direct à un moment donné (échange de vidéo sur une activité sur le même thème qui serait présenté dans des activités des deux groupes) et surtout de part et d'autre, il est essentiel de partager les objectifs de la solidarité en développant une solidarité réelle et dans un esprit de partenariat égalitaire et non de dépendance.

3. Il faut donc se présenter de façon bien claire et concrète (vidéo ou tout autre moyen) et s'assurer qu'on peut avoir un contact fiable avec le groupe avec lequel on veut faire le jumelage. Quelqu'une doit pouvoir rencontrer les responsables, vérifier qu'il y a bien des membres et des actions qui sont réalisées et enfin servir de contact si les choses ne se passent pas bien en cours de démarche. Même si nous avons maintenant toute une panoplie de moyens de communication, il faut soit avoir une très bonne connaissance du groupe (on a rencontré des représentantes et discuté en profondeur avec elles et on a pu constater qu'il s'agit effectivement d'un groupe qui est actif et avec qui on peut établir une bonne collaboration) ou avoir une personne sur le terrain qui peut nous en parler de façon objective. Nous pouvons aussi établir des liens avec des coopérantes dans différents pays à travers le Comité québécois femmes et développement (CQDF) de l'Association québécoise des organismes en coopération internationale (AQOCI) ou par une personne qui a des liens avec un pays en particulier. Il faut une personne de confiance qui peut faciliter la communication et la relation en cas de problème.

4. Avoir un plan concret est très aidant (ce que chacun des groupes veut faire, comment on va s'en informer, quand, etc.) et une communication constante et suivie. Transmettre des photos ou documents de quelque chose qu'on a réalisé et qui a un lien avec ce qui concerne le jumelage, etc.

5. Finalement, il s'avère important de concrétiser le "projet de jumelage" dans une entente écrite. Qui sont les groupes impliqués, à quoi on s'engage l'un par rapport à l'autre, qu'est-ce qu'on veut réaliser par ce jumelage, etc. Il faut dès le départ être très clair sur les questions d'argent et autres appuis (en cas de transmission de fonds, préciser à quoi cela sera utilisé, comment on devra en rendre compte, à quel moment, et qui en est responsable, etc.).

Le Comité de solidarité internationale de la CQMMF pourra donner son appui en cas de nécessité.

CONCLUSION

En guise de conclusion, nous rappelons ici les deux premières affirmations de la valeur Solidarité, extraits de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité, car elles précisent bien ce que nous souhaitons développer en matière de jumelage :

« La solidarité internationale et promue entre les personnes et les peuples sans aucun type de manipulation ni influence. Tous les êtres humains sont interdépendants. Ils partagent le devoir et la volonté de vivre ensemble, de construire une société généreuse juste et égalitaire, basée sur les droits humains, exempte d'oppression, d'exclusions, de discriminations, d'intolérance et de violences ». [1]

Le Comité de solidarité internationale de la CQMMF
Octobre 2019.

[1] Extraits de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité, texte adopté à la 5ième Rencontre internationale de la Marche mondiale des femmes au Rwanda, le 10 décembre 2004, p. 3.